

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3189

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 38, rue Pollet et appartenant aux consorts Génillon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la création d'un giratoire destiné à faciliter les accès au futur lycée du Val de Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la propriété des consorts Génillon, située 38, rue Pollet à Neuville sur Saône et cadastrée sous le numéro 380 de la section AB, ledit bien étant cédé libre de toute location ou occupation.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 420 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment de deux niveaux à usage d'habitation, pour une surface utile de 100 mètres carrés environ, comprenant des annexes, appentis, garage.

Aux termes du compromis qui a été établi, ladite acquisition interviendrait au prix de 148 215 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'un immeuble situé 38, rue Pollet à Neuville sur Saône et appartenant aux consorts Génillon.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer un permis de démolir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0486 le 18 mars 2002 pour la somme de 2 066 504 €.

4° - Le montant à payer en 2005 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824, à hauteur de 148 215 € pour l'acquisition - compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 2 700 € pour les frais d'actes notariés - compte 231 210 - fonction 824 à hauteur de 82 000 € pour la démolition.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,